



Formulaire d'inscription et de procuration

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE IMPLENIA SA

Mardi, 26 mars 2024 à 10h00 (ouverture des portes à 9h15) Hotel Radisson Blu Zurich Airport 8058 Zurich



## **INSCRIPTION ET PROCURATION**

		ssisterai en personne à l'Assemblée générale ordinaire et vous prie de m'envoyer une carte d'entrée ainsi e des bulletins de vote.
	Je	n'assisterai pas à l'Assemblée générale ordinaire du 26 mars 2024 et donne une procuration comme suit :
		Au représentant indépendant : Cabinet Juridique Keller SA, case postale 1889, 8027 Zurich, Suisse. Sans instruction expresse contraire, le représentant indépendant votera dans le sens des propositions du Conseil d'administration. Il en ira de même avec les propositions supplémentaires ou de modification.
		Veuillez envoyer la procuration signée directement au représentant indépendant ou à l'aide de l'enveloppe jointe à Computershare Suisse SA, Implenia SA, Case postale, 4601 Olten, Suisse.
		Vous pouvez également remettre les procurations et les instructions au représentant indépendant par voie électronique, par le biais du portail en ligne de Computershare Suisse SA. Vous trouverez des informations complémentaires dans l'invitation.
		À la personne suivante) :
		Prénom et nom / nom de l'entreprise :
		Adresse exacte :
		Je demande à ce que la carte d'entrée ainsi que des bulletins de vote soient directement envoyés à l'adresse indiquée, si les délais le permettent, ou déposés au contrôle des entrées dans le cas contraire.
		Veuillez envoyer la procuration signée à l'aide de l'enveloppe jointe directement à Computershare Suisse SA, Implenia SA, Case postale, 4601 Olten, Suisse.
Lie	u et	date :
Sig	natı	ure :
		z retourner ce formulaire au plus tard le 20 mars 2024 en utilisant l'enveloppe jointe. Pour les réponses arrivant après ars 2024, le traitement ne peut être garanti.

## INSTRUCTIONS DE VOTE AU REPRÉSENTANT INDÉPENDANT

## Instructions pour l'exercice du droit de vote

Point	à l'ordre du jour	Oui	Non	Abstention
1.1	Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes conso- lidés 2023, après prise de connaissance des rapports de l'organe de révision			
1.2	Vote consultatif sur le rapport sur les questions non financières 2023			
2	Affectation du bénéfice résultant du bilan, distribution d'un dividende de CHF 0.60 brut par action nominative			
3	Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la direction pour l'exercice 2023			
4.1	Approbation de la rémunération globale maximale du Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 à l'Assemblée générale ordinaire 2025			
4.2	Approbation de la rémunération globale maximale de la direction pour l'exercice 2025			
4.3	Vote consultatif sur le rapport de rémunération 2023			
5.1	Réélection des membres du Conseil d'administration et réélection du président du Conseil d'Administration :			
	Réélection comme membre et comme président du Conseil d'administration de Monsieur Hans Ulrich Meister			
	Réélection de Monsieur Henner Mahlstedt comme membre du Conseil d'administration			
	Réélection de Monsieur Kyrre Olaf Johansen comme membre du Conseil d'administration			
	Réélection de Monsieur Martin Fischer comme membre du Conseil d'administration			
	Réélection de Madame Barbara Lambert comme membre du Conseil d'administration			
	Réélection de Madame Judith Bischof comme membre du Conseil d'administration			
	Réélection de Monsieur Raymond Cron comme membre du Conseil d'administration			
5.2	Réélection des membres du Comité de rémunération :			
	Réélection de Monsieur Kyrre Olaf Johansen comme membre du Comité de rémunération			
	Réélection de Monsieur Martin Fischer comme membre du Comité de rémunération			
	Réélection de Monsieur Raymond Cron comme membre du Comité de rémunération			
5.3	Réélection du représentant indépendant : Cabinet Juridique Keller SA, Zurich			
5.4	Réélection de l'organe de révision : PricewaterhouseCoopers SA, Zurich			
6	Suppression du capital conditionnel			
7	Modification partielle des statuts pour introduire d'une marge de fluctuation du capital			

Si des ajouts ou des modifications sont proposes aux points de l'ordre du jour et/ou aux propositions conformement à l'article 704b du CO lors de l'Assemblée générale ordinaire, je donne instruction au mandataire indépendant :

de suivre la proposition du Conseil d'administration	de s'absteni
de voter contre	

Sans instruction de ma part, le représentant indépendant votera dans le sens des propositions du Conseil d'administration. Il en ira de même avec les propositions supplémentaires ou de modification.

(signature du côté gauche)